

Conseil municipal du 11 avril 2022.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, salle PIGUET, ce lundi 11 avril 2022, à 20h00, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Elus présents : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Raymond BACONNET, Thibault MUTIN, Véronique MOREIRA, Christian FAURE, Daniel CASSEVILLE, Stéphane MEUNIER, Gérard PACAUD, Ludivine CAPDECOMME, Sandie GONNOT.

Elus représentés : Audrey MULLER ; pouvoir donné à Chantal SIMONNET.

Vote des taux d'imposition 2022

A l'unanimité, le Conseil municipal vote pour ne pas augmenter les taux d'imposition 2022 (taxes foncières sur le bâti et le non bâti).

Vote Budget Primitif 2022 Commune - Assainissement

Budget communal primitif 2022

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2022 qui prévoit un budget de fonctionnement équilibré à 935 363,00€.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif d'investissement 2022 équilibré à 191 394,00€

Budget primitif d'assainissement 2022

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget d'assainissement primitif 2022 équilibré à 323 895,00€ pour le fonctionnement et à 244 568,00€ pour l'investissement.

Demandes de subventions

- Le centre de formation d'apprentis, CFA d' AMBERIEU EN BUGEY compte 2 élèves de LA GENETE parmi leurs apprentis.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote une subvention de 100 € à cet établissement.

- ESPACE GYM CUISERY sollicite la commune pour une aide financière.

A l'unanimité, le Conseil municipal refuse de voter une subvention à ce club sportif.

Equipement des écoles en matériel de vidéo projection

Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves dans les classes de LA GENETE, avec un système informatique adapté, un devis a été demandé à la société ALT'INFORMATIQUE, société support de nos matériels bureautiques communaux. Le montant d'un équipement complet s'élève à 5023,20 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote l'acceptation du devis de ALT' Informatique.

Réparation lampadaire

Le lampadaire situé sur le parking de la salle PIGUET a été endommagé par des tiers non identifiés. Le SYSDDEL demande à la commune une participation de 30% du montant des travaux de réparation, soit 229,58 € HT .

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le financement réclamé par le SYSDDEL.

Une réflexion est entamée sur d'éventuels remplacements ponctuels d'éclairage classique par des lampadaires solaires. Une demande d'étude sera faite au SYSDDEL, ainsi que l'éligibilité d'un tel projet pour une subvention énergie renouvelable.

Achat d'une concession au cimetière communal

Mr Mme SONRIER, non-résidents sur la commune, souhaitent acheter une concession pour des raisons familiales.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote l'accord pour l'achat d'une concession dans le cimetière communal à Mr Mme SONRIER.

Questions diverses

Une étude est en cours pour la réalisation d'une nouvelle statue, à la suite du vol de l'originale au Domaine des Druides. Il semble difficile, avec la conjoncture actuelle, d'obtenir un bloc de pierre, « préformé », avec un transport dans des tarifs raisonnables. Projet mis en attente.

Prochain conseil municipal : mai-juin 2022

